

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Excusée : Nathalie ALBERT

Lecture et approbation du compte-rendu du 17 novembre 2014.

1 – OBJET – TARIFS 2015

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des différents services pour application au 1^{er} janvier 2015.

Après examen, le Conseil Municipal décide fixer les tarifs 2015 comme suit :

Services	Tarifs Bouchoux	Tarifs extérieurs
Salle des fêtes hors repas	70,00 €	115,00 €
Salle des fêtes 1 journée	140,00 €	230,00 €
Salle des fêtes 2 journées	175,00 €	320,00 €
Vaisselle (la pièce)	0,05 €	
Lave-vaisselle	20,00 €	
Photocopie	0,18 €	
Concession cimetière 30 ans	100,00 €	
Concession cimetière 50 ans	200,00 €	
Case columbarium 15 années	450,00 €	
Renouvellement 15 années	300,00 €	
Case columbarium 30 années	600,00 €	
Renouvellement 30 années	450,00 €	
Plaque jardin souvenir 30 ans	100,00 €	
Renouvellement 30 années	100,00 €	
Dispersion jardin du souvenir	gratuit	
Participation raccordement	1 500,00 €	
Taxe m3 consommé part fixe	20,00 €	
	Part au m3	0,90 €
Location table (la pièce)	2,00 €	
Location chaises (par 8)	2,00 €	

2 – CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – NON ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AU COMPTABLE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relatives aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide

- de ne pas accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget à Madame Christine TANGUY, Receveur Municipal du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014.

3 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de procéder à plusieurs virements de crédits nécessaires afin de pouvoir régler certaines factures en attente.

Fonctionnement	Investissement
- Dépenses	- Dépenses
	<ul style="list-style-type: none">• 022 « dépenses imprévues : - 6 298,00 €• 6531 « Indemnités » : - 2 500,00 €• 60621 « Combustibles » : - 2 500,00 €• 61521 « Terrains » : - 500,00 € • 6411 « Personnel titulaire » : + 1 789,03 €• 6413 « Person. Non titul. » : + 1 358,20 €• 64168 « Autre emploi d'in. » : + 4 868,70 €• 6453 « Cotisations caisses ret. » : + 2 782,07 €• 6554 « Contribution » : + 500,00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les virements de crédits suivants :

Fonctionnement	Investissement
- Dépenses	- Dépenses
	<ul style="list-style-type: none">• 022 « dépenses imprévues : - 6 298,00 €• 6531 « Indemnités » : - 2 500,00 €• 60621 « Combustibles » : - 2 500,00 €• 61521 « Terrains » : - 500,00 € • 6411 « Personnel titulaire » : + 1 789,03 €• 6413 « Person. Non titul. » : + 1 358,20 €• 64168 « Autre emploi d'in. » : + 4 868,70 €• 6453 « Cotisations caisses ret. » : + 2 782,07 €• 6554 « Contribution » : + 500,00 €

4 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de procéder à plusieurs virements de crédits nécessaires afin de pouvoir régler certaines factures en attente.

Fonctionnement

- Dépenses

• 6225 « Indemnités au comptable » :	- 121,00 €
• 6232 « Fêtes et cérémonies » :	- 375,00 €
• 6237 « Publications » :	- 131,00 €
• 6238 « Divers » :	- 180,00 €
• 6283 « Frais de nettoyage des locaux » :	- 231,00 €
• 63512 « Taxes foncières » :	- 119,00 €
• 616 « Primes d'assurances » :	- 132,00 €
• 73925 « Fonds de péréquation des ress. » :	+ 1 046,00 €
• 7391178 « Reversement dégrèvement auto-entre. »	+ 129,00 €
• 6554006 « Contribution 006 Périscolaire TAP »	+ 114,00 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** les virements de crédits suivants :

Fonctionnement

- Dépenses

• 6225 « Indemnités au comptable » :	- 121,00 €
• 6232 « Fêtes et cérémonies » :	- 375,00 €
• 6237 « Publications » :	- 131,00 €
• 6238 « Divers » :	- 180,00 €
• 6283 « Frais de nettoyage des locaux » :	- 231,00 €
• 63512 « Taxes foncières » :	- 119,00 €
• 616 « Primes d'assurances » :	- 132,00 €
• 73925 « Fonds de péréquation des ress. » :	+ 1 046,00 €
• 7391178 « Reversement dégrèvement auto-entre. »	+ 129,00 €
• 6554006 « Contribution 006 Périscolaire TAP »	+ 114,00 €

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Un plan de mandat est discuté entre les membres du Conseil Municipal. Plusieurs idées sont proposées et elles seront étudiées tout au long du mandat et suivant les finances.
- Remplacement de plusieurs ballons fluo sur le lotissement le Jonchet et au carrefour de la route de ST ANDRE SUR VIEUX JONC. Le plan de financement proposé par le SIEA est le suivant :

- Travaux TTC	9 000,00 €
- Participation du Syndicat	3 661,20 €

- FCTVA	1 450,01 €
- Reste à la charge de la commune	4 088,79 €

- Monsieur le Maire présente aux élus une proposition du SIEA pour un groupement de commandes pour bénéficier des meilleurs prix du marché pour l'électricité. Un questionnaire est à remplir et à retourner.
- Des primes de fin d'années sont votées pour les employés communaux. Elles seront versées avec le salaire de décembre.

La séance se termine à 23H45.